

La COVID-19 en Haïti : accélérateur d'une crise déjà en mouvement?

Jean-François Savard, professeur agrégé à l'ENAP

Joseph Clorméus et Emmanuel Saël, doctorants à l'ENAP

Paru dans *A+, le carrefour des acteurs publics*, vol. 7, no 1, avril 2020

—
enap.ca

La crise de la COVID-19 qui émerge de la province de Wuhan en Chine a pris une ampleur pandémique selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Toutefois, cette pandémie n'affecte pas tous les pays de la même façon, certains étant plus vulnérables que d'autres ou plus touchés que d'autres en raison de différences sociales, économiques, culturelles et institutionnelles. Nous désirons, dans ce texte, nous pencher sur le cas d'Haïti et comprendre à la fois les conséquences anticipées de la COVID-19 sur la *Perle des Antilles* et les raisons qui expliquent ces conséquences anticipées. Nous aborderons ces questions selon quatre plans : sanitaire, politique, culturel et économique.

Sur le plan sanitaire

Le défi par rapport à la gestion de la COVID-19 en Haïti est immense si nous tenons compte des indicateurs en santé de ce pays. En effet, selon la *Healthy Caribbean Coalition Initiatives* (HCCI), Haïti a la plus forte prévalence d'hypertension artérielle de toute la Caraïbe et selon la Fondation haïtienne de diabète et des maladies cardiovasculaires (FHADIMAC), 14 % de la population haïtienne âgée de 40 ans et plus souffrirait de diabète. Par ailleurs, le pays fait partie de ceux ayant le nombre le plus élevé de personnes atteintes d'accidents cérébraux vasculaires. La piètre performance des principaux indicateurs du système de santé soulève plusieurs préoccupations puisqu'elle remet en question la capacité opérationnelle de l'État haïtien à gérer la crise. À cet égard, soulignons que les services essentiels ont une très faible couverture et que l'accessibilité aux soins demeure problématique.

De plus, Haïti ne consacre que 4,3 % de son budget national à la santé. Conséquemment, c'est essentiellement à travers la contribution des ménages et l'aide internationale que sont financées les dépenses de santé. Cette dépendance a conduit à des infrastructures qui sont à la fois insuffisantes et désuètes. Aussi, plusieurs médecins ont déjà laissé le pays, ne voulant pas s'exposer pendant qu'ils prodiguent de bonne foi des soins aux éventuels patients du coronavirus, car le système de santé, dans son ensemble, n'est pas équipé pour faire face à ce type de pandémie. Même en dotant les unités de soins d'équipements fonctionnels, le faible ratio médecin/habitant laisse quand même présager une catastrophe en cas d'inefficacité des mesures restrictives du gouvernement visant à confiner la population. Lorsqu'on ajoute à ces aspects les problèmes de promiscuité et de non-respect de la distanciation sociale prônée par l'OMS auxquels fait face la population

et le fait que les personnes âgées, contrairement à des pays comme le Canada, vivent en majorité avec leurs enfants et leurs petits-enfants, le risque de voir une explosion de la pandémie dans le pays et un nombre exponentiel de décès est très élevé.

Sur le plan politique

Dans leur élan de juguler les effets néfastes de la COVID-19, les leaders mondiaux peuvent être portés à centraliser le pouvoir, ce qui constitue une menace sérieuse pour la démocratie. On l'a vu par exemple en Europe avec le leader hongrois Viktor Orbán qui a obtenu l'autorisation de gouverner durant l'état d'urgence par décret sans aucune échéance définie et avec des pouvoirs particuliers qui permettent d'appliquer des mesures spéciales comme des peines de prison pour diffusion de fausses informations. Ce qu'on vient de décrire est important à prendre en compte dans le contexte haïtien où le président Jovenel Moïse, en raison de la caducité du parlement, bénéficie quasiment d'un plein pouvoir. En l'absence du parlement dans un pays déjà très affaibli sur le plan institutionnel, le risque d'assister à des dérives de la part du pouvoir exécutif est fortement envisageable. Cela dit, nous pourrions croire que le fait que le gouvernement nomme une commission dont le mandat inclut la planification et la coordination des ressources du public, du privé et des organismes non gouvernementaux donne une certaine direction à la prise en charge dans le contexte d'acteurs. Toutefois, la tradition de mise en place de commissions inefficaces en Haïti, notamment en période de crise, rend perplexe quant aux résultats que peut apporter cette nouvelle structure intersectorielle.

Il faut aussi garder à l'esprit qu'après plusieurs mois de lockout qui ont rythmé le fonctionnement du pays, les problèmes de gouvernance laissent présager un chaos total si jamais le gouvernement n'arrive pas à se donner une autre image devant le peuple. Il y a manifestement un déficit de légitimité qui empêche ce gouvernement de faire face efficacement à cette pandémie. La population n'accorde aucune crédibilité à ses dirigeants et a du mal à se plier à leurs directives dans le cadre de la gestion de la pandémie. Les communications gouvernementales sont mal vues d'autant que les impératifs économiques dans le contexte de la pauvreté criante de la population sont tout aussi importants que les effets de la pandémie en ce sens qu'ils informent tous deux une logique de survie.

Sur le plan culturel

Pour une bonne partie de la population en Haïti, le rapport avec les maladies est géré par des référentiels religieux à travers des croyances qui peuvent impliquer des démarches de traitement qui ne relèvent pas de la médecine traditionnelle. Ils peuvent donc conditionner des réflexes de traitement qui risquent d'amplifier les conséquences désastreuses de la COVID-19 dans le cas d'un système immunitaire faible. La place aux émotions, aux mensonges et à l'improvisation est aménagée par un ensemble de facteurs structurels que nous ne devons pas ignorer. L'aspect culturel concerne également les rituels associés aux enterrements advenant que, dans le sillon de la pandémie, les autorités doivent gérer une hécatombe. Traditionnellement, en Haïti, se tiennent des veillées festives d'envergure qui rassemblent les proches et les voisins. Elles précèdent les funérailles. Mais le lien épidémiologique du défunt avec ceux de son ancienne résidence peut transformer celle-ci en foyer de propagation du virus. Si l'État haïtien a déjà interdit des rassemblements, il semblerait que plusieurs secteurs non essentiels de la société continuent de fonctionner à plein régime. Interdira-t-il efficacement les rassemblements par rapport aux enterrements? Y aura-t-il un cadre institutionnel de la gestion des dépouilles pour que les morts soient enterrés dans la dignité tout en éliminant les possibilités de contamination? C'est tout un débat de société qui sera engagé si le nombre de décès liés au coronavirus devient imposant.

Sur le plan économique

Depuis les 6 et 7 juillet 2018, Haïti connaît des périodes de confinement à succession qui ne découlent pas de causes naturelles, mais d'instabilités politiques qui s'aggravent et qui perdurent. Les conséquences de ces périodes de grands troubles sociopolitiques causent, entre autres, une baisse considérable des recettes publiques et une incapacité de plus en plus accrue de l'État à faire face même à ses dépenses incompressibles comme la rémunération de ses fonctionnaires. L'apparition de la COVID-19 constitue dans ce contexte un coup fatal pour un État déjà à genoux.

Il existe aussi un risque majeur d'accès à des biens et services. Il faut préciser que le pays entretient depuis plusieurs décennies une forte dépendance alimentaire vis-à-vis de l'étranger. Ainsi, en temps de crise, l'accès aux denrées alimentaires peut s'avérer extrêmement difficile, car au-delà de certaines mesures comme la fermeture des frontières, les États pourraient vouloir conserver leurs productions alimentaires et leurs équipements médicaux pour leurs populations locales. Une telle réalité ne pourrait qu'accélérer une crise déjà en mouvement et appauvrir davantage ce pays, même si l'on aimerait croire que cela n'est pas possible.

NOTE AU LECTEUR

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la position de l'École nationale d'administration publique.

L'ENAP autorise la reproduction, l'utilisation et la diffusion partielle ou intégrale de ce texte à condition que sa source soit citée, à savoir, le nom de l'auteur, l'École nationale d'administration publique, écrit au long, le titre du document ainsi que l'année de sa parution. Cette autorisation est accordée à des fins non commerciales, gratuitement, sans limite de temps et sans limite territoriale.

© École nationale d'administration publique (ENAP), 2020



**AVEC
& POUR**
les acteurs publics